APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Exploitation de la centrale hydroélectrique de la Source Bleue

Remise des offres le 2 mai 2024 à 12h00

MAIRIE D'OYONNAX
126 rue Anatole France
BP 817
01100 OYONNAX
Tél : 0474770006

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE L'OPERATION 3

2. OBJET DE LA CONSULTATION 3

3. REGIME JURIDIQUE DE LA CONSULTATION 3

4. DOSSIER DE CONSULTATION 4

5. DUREE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION 4

6. REDEVANCE ANNUELLE 4

7. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES INITIALES 4

8. EXAMEN DES OFFRES 5

9. CRITERES D'ATTRIBUTION 5

10. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES 6

1. Contexte de l'opération

Dans le cadre de l'acquisition du Château de Dortan et de sa valorisation, la Ville d'Oyonnax souhaite remettre en service la centrale hydroélectrique présente sur le domaine.
L'ensemble des équipements est présent mais certains doivent être remplacés ou réparés.
La puissance de l'installation est de 80 kW.

2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet d'autoriser l'occupation du site appartenant à la Ville d'Oyonnax par le biais d'un bail emphytéotique fondé sur les dispositions des articles L. 451- 1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Le candidat retenu devra, à l'issue de la consultation, entreprendre toute démarche permettant l'exploitation de la microcentrale hydroélectrique qu'il aura la charge d'entretenir. Le candidat retenu prendra à sa charge l'ensemble du risque économique de l'opération.

La liste suivante présente les détails et éléments à connaitre avant mise en service. Cette liste n'étant pas exhaustive, il ne pourra être reproché à la Ville que des opérations à réaliser ne soient pas présentes dans celle-ci.

Etat de la centrale :

- Aucune inspection de la conduite forcée n'a été réalisée ;
- Les essais de découplage avec ENEDIS n'ont pas été réalisés ;
- Il n'y a pas de batterie de condensateur ;
- Il n'y a pas de dégrilleur avant la chambre à eau ni d'évacuation des dégrillas ;
- Il n'y a pas d'alimentation électrique depuis la centrale vers la chambre à eau ;
- Un groupe hydraulique est en place, son état est inconnu ;
- Absence d'un compteur pour soutirage en autoconsommation du château de Dortan ;
- Une vanne d'arrêt de la conduite forcée est présente, elle n'est pas motorisée, son état de manœuvrabilité est inconnu.

Administratif :

- Le preneur établira un Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution pour une Installation de Production de puissance > 36 kVA raccordée en basse tension avec ENEDIS.

3. Régime juridique de la consultation

La présente consultation est lancée suivant une procédure de mise en concurrence librement définie par la personne publique qui n'est soumise ni au Code des de la commande publique, ni aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La Ville d'Oyonnax notifiera sa décision d'attribution par courrier avec accusé de réception.

4. Dossier de consultation

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes:

- ⇨ **Pièce 1 :** le présent règlement de consultation
- ⇨ **Pièce 2 :** le relevé de débit de la source bleue

Les candidats devront obligatoirement se rendre sur place, afin de pouvoir juger de l'étendue des prestations qui leur sont demandées et des contraintes du site. A ce titre, ils peuvent joindre le technicien en charge du dossier (Contact : M. CAVERNE au 06.08.35.25.00).

Les documents sont mis à la disposition du candidat uniquement pour les besoins de la présente consultation.

Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations qu'il a obtenues par l'intermédiaire de ce dossier, cet engagement valant sans limitation de durée.

4.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des plis, telle que résultant de la page de garde du présent règlement de consultation.

5. Durée de l'autorisation d'occupation

Le bail emphytéotique sera conclu pour une durée de 18 ans.

6. Redevance annuelle

La redevance annuelle en deçà de laquelle le candidat ne peut formuler une offre est la suivante *(suivant l'évaluation du Domaine)* : 1 200€ indexée annuellement sur l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Chaque candidat est libre de formuler une offre de redevance supérieure à celle demandée par la Ville.

7. Modalités de présentation des offres initiales

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Dans le cadre de leur offre, les dossiers des candidats devront comporter :

A) Un dossier « technique » comportant :

- A.1 : Une note sur les moyens humains, matériels et/ou techniques mis en œuvre pour la réalisation de chaque phase de l'opération (exploitation de la centrale, maintenance courante et lourde des équipements, gardiennage…) ;
- A.2 : Une note des références du candidat sur ce type centrale (puissance, type de turbine, durée d'exploitation…)

- A.3 : Une étude du productible de la centrale (à partir des données de débit de France Hydro https://hydro.eaufrance.fr/stationhydro/V244403201/synthese/regime/toutes-eaux)

B) Un dossier de candidature comportant :

- Un extrait de KBIS de la société datant de moins de 3 mois pour l'inscription au registre du commerce.
- Un relevé d'identité bancaire.

Ce dossier sera à remettre en 1 exemplaire sous forme numérique.

8. Examen des offres

La Ville d'Oyonnax se réserve la faculté de demander aux candidats dont l'offre ne serait pas complète de la compléter dans un délai qui ne saurait être supérieur à sept (7) jours.

La Ville d'Oyonnax se réserve le droit de négocier avec tous les candidats.

9. Critères d'attribution

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critères et sous-critères	**Pondération**
Valeur technique	**30 %**
Prix	**70%**

Le critère "Prix" fera l'objet d'une note sur 5, arrondie au centime, attribuée par la formule suivante :
Note = 5 x (1 - (offre du candidat - offre la moins élevée)/offre la plus élevée).

Le critère "valeur technique" fera l'objet d'une note sur 5 attribuée en fonction de la qualité d'ensemble du mémoire justificatif que le candidat joindra à son offre, en application de l'échelle de notation suivante : 0 = renseignement absent, 1 = mauvais, 2 = passable, 3 = moyen, 4 = bien, 5 = excellent, si besoin assortie de quarts de points.

Le candidat présente dans son mémoire la méthodologie, les moyens et toutes dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution des prestations le concernant. Ce mémoire comprendra toutes justifications et observations utiles du candidat, notamment les éléments suivants, sous-critères à parts égales :

- Les moyens humains, matériels et/ou techniques mis en œuvre pour la réalisation de chaque phase de l'opération (exploitation de la centrale, maintenance courante et lourde des équipements, gardiennage…) ;

- Les références du candidat sur ce type centrale (puissance, type de turbine, durée d'exploitation…) ;
- La qualité de l'étude du productible de la centrale.

La note finale servant au classement sera la moyenne pondérée des notes de chaque critère.

10. Conditions de remise des offres

Les offres seront transmises par voie numérique à l'adresse suivante :
sophia.devaux@oyonnax.fr
au plus tard le 2 mai 2024 à 12h00.

Seuls les dossiers reçus avant la date limite seront instruits.
Les dossiers complets feront l'objet d'une réponse par mail accusant leur bonne réception.
L'absence de réponse de l'administration après de dépôt du dossier ne vaudra pas acceptation.